

**PLATE FORME : « Valorisation du patrimoine et développement durable »**

**Pilote :** Région Centre, 9 rue St Pierre Lentin – 45041 Orléans Cedex 1

**Correspondant :** Didier BRANCOTTE  
(02 38 70 27 25/ [didier.brancotte@regioncentre.fr](mailto:didier.brancotte@regioncentre.fr))

**SYNTHESE novembre 2006**

**SOMMAIRE :**

**PREAMBULE**

**1. ENJEUX et PRIORITES**

- 1.1 Enjeux identifiés
- 1.2 Priorités d'intervention
- 1.3 Proposition de hiérarchisation

**2. OBJECTIFS DE LA PLATE FORME « PATRIMOINE »**

- 2.1 Définition des objectifs
- 2.2 Les résultats attendus

**3. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE**

- 3.1 Actions éligibles
- 3.2 Partenariat
- 3.3 Critères d'éligibilité
- 3.4 Processus de pilotage

**4. ESTIMATION**

- 4.1 Estimation financière globale
- 4.2 Financements prévisionnels

**5. TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES SUR LE BASSIN DE LA LOIRE**

- 5.1 Démarche d'excellence des sites remarquables du bassin de la Loire
- 5.2 Prolongement sur l'ensemble du linéaire de la Loire des aménagements de voies vertes et des itinérances douces liées aux vallées du bassin
- 5.3 Développement des activités de loisirs liées à l'eau
- 5.4 La préservation et la valorisation des paysages
- 5.5 Le soutien aux opérations de sensibilisation et d'information auprès du grand public, des scolaires et parascolaires

## Préambule

[La conférence des acteurs du Plan Loire Grandeur Nature](#) a élaboré un document cadre stratégique pour la préparation de la poursuite du plan Loire sur 2007/2013, et ensuite proposer des plans d'actions d'ici la fin de l'année 2006.

Le [document cadre stratégique](#) intitulé « **bassin de la Loire : un territoire à vivre ensemble, des ambitions à partager** » a été édité le 1<sup>er</sup> octobre.2006-

Afin d'améliorer l'efficacité globale et locale du plan Loire, cinq plateformes d'actions sont mises en oeuvre ainsi qu'un développement spécifique dans l'estuaire.

**Prévention des inondations** : Etablissement Public Loire

**Ouvrages domaniaux de l'Etat et sécurité** : Etat – DIREN de bassin

**Eau, espaces, espèces** : Agence de l'eau Loire Bretagne en liaison avec Espaces Naturels de France – fédération des conservatoires

**Patrimoine** : Région Centre

**Recherche, données, information** : Etablissement Public Loire  
Estuaire : GIP estuaire

**Les travaux de ces plateformes ont servi de base à la contractualisation** dans le cadre d'un CPIER à signer entre l'Etat, l'Agence de l'eau Loire Bretagne, l'Etablissement Public Loire et les 9 Régions du bassin.

**Le présent document a été élaboré à la suite de contacts et de réunions techniques organisées avec les services de l'Etat, des Régions et des Départements du Bassin de la Loire, de l'EP Loire et de Mission Val de Loire Patrimoine Mondial, le 31/10/2006 à Bouthéon (42), le 31/10/2006 à Orléans, le 2/10/2006 à Nevers.**

# 1. Enjeux et priorités d'intervention

## 1.1 Enjeux identifiés

**Le territoire fluvial du bassin de la Loire est un espace remarquable**, par sa richesse patrimoniale et son état naturel relativement préservé, à l'échelle nationale et européenne.

**Cet ensemble géographique**, des sources à l'estuaire, **est constitué des corridors des cours d'eau et des territoires adjacents**, étroitement liés du point de vue naturel, culturel et paysager.

**La pérennité de cet ensemble, et sa transmission aux générations futures, représentent un enjeu majeur.**

L'élaboration concertée et la mise en oeuvre progressive d'**un projet ambitieux de valorisation durable**, devront associer **réalisme économique et respect des équilibres humains, naturels et patrimoniaux.**

**Le Plan Loire Grandeur Nature**, par son cadre partenarial associant l'Europe, l'Etat, les collectivités territoriales et le mouvement associatif, est le lieu le plus adapté pour d'une part, **concerter et coordonner les politiques publiques**, et d'autre part **mobiliser les moyens territoriaux, nationaux et européens nécessaires.**

Le projet de valorisation du patrimoine et de développement durable du Plan Loire Grandeur Nature, s'inscrit dans un contexte de forte concurrence entre les territoires et de mondialisation des échanges.

Ce contexte conduit à **capitaliser sur la forte notoriété patrimoniale, culturelle et environnementale de la Loire**, pour l'étendre au profit de l'ensemble du territoire fluvial concerné par le Plan Loire Grandeur Nature.

En particulier, la consolidation et **le développement de l'attractivité du bassin de la Loire devra s'appuyer sur la synergie entre le site du Val de Loire**, inscrit au Patrimoine Mondial de l'Unesco (linéaire de 280 km entre Sully-sur-Loire, dans le Loiret et Chalonnes-sur-Loire, en Maine et Loire), **et les autres secteurs du bassin de la Loire**, tant en termes de diffusion de nouvelles formes de pratiques, que d'accroissement des interactions entre les cours d'eau et leurs territoires adjacents.

## 1.2 Priorités d'interventions

L'objectif principal est de conforter la valorisation du patrimoine ligérien en l'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Ce développement s'appuiera notamment sur l'essor d'un tourisme patrimonial sur l'ensemble du bassin ligérien au travers des priorités suivantes:

- **Conforter et développer une économie durable**, et désaisonnalisée, à partir de points forts répartis sur l'ensemble du territoire concerné, des sources jusqu'à l'estuaire, s'appuyant sur la valorisation du patrimoine culturel, touristique,

naturel, économique et paysager des corridors des cours d'eau et des territoires adjacents.

- **Qualifier l'offre co-produite et proposée par l'ensemble des acteurs publics et privés** (équipements de loisirs, aménagements d'itinéraires de circulations douces, patrimoine bâti et espaces naturels remarquables, prestataires de services et hébergeurs...°).
- **Rendre complémentaire l'offre touristique**, en garantissant le respect des équilibres sur l'ensemble du bassin, dans l'éthique du développement durable, et en réduisant notamment la vulnérabilité des sites et des infrastructures naturelles.
- **Mutualiser les actions de promotion et de mise en marché**, selon une hiérarchisation affirmée des clientèles cibles.
- **Développer les réseaux d'échanges et de découverte du patrimoine ligérien**, dans le but de renforcer un sentiment d'appartenance ligérien, et sensibiliser tous les publics à l'intérêt de ce patrimoine commun et des grandes problématiques liées à la Loire.

### 1.3 Propositions de hiérarchisation :

La hiérarchisation des projets sélectionnés au titre de la plateforme « Valorisation du Patrimoine et développement durable » se fera en fonction du respect des conditions suivantes:

- **Concertation préalable sur le projet** entre les divers acteurs concernés, dont les collectivités de proximités, les organismes institutionnels concernés du tourisme (OT, CDT, CRT), culture, aménagement du territoire, environnement, jeunesse et sports]et les acteurs socio-économiques des filières impliquées.
- **Complémentarité du projet avec les politiques régionales de développement durable d'activités touristiques, d'aménagement du territoire, de pratiques sportives, d'actions culturelles, de sensibilisation** en concertation avec les politiques départementales des sites ou cibles impliqués.
- **Capacité à évaluer l'impact du projet :**
  - **économique** en termes d'emplois directs et induits (consolidation, création, qualification), et en terme d'augmentation de la consommation marchande, données établies en amont et suivies en aval du projet par les organismes en charge de l'observation économique et touristique, en recherchant une homogénéisation des données à l'échelle du bassin.
  - **écologique** en termes d'effets sur les sites, les paysages, les infrastructures naturelles et les espèces inféodées ;
  - **social** en terme d'effets d'appropriation et de développement local.

## 2. Objectifs

### 2.1 Définition des objectifs :

Les priorités d'interventions génériques définies ci-dessus amèneront notamment à retenir les projets présentés dans les cinq axes précisés ci-dessous :

- **Démarche d'excellence des sites remarquables du bassin de la Loire**, en prenant appui tant sur la démarche actuelle d'excellence des « grands sites touristiques » du Val de Loire, que sur les démarches qualité mises en œuvre avec succès au plan national ou sur d'autres territoires (Label patrimoine mondial Unesco, Marque Qualité Tourisme, Label Tourisme et Handicap, Référentiel Accueil Eurovéloroute des fleuves, Charte Européenne du Tourisme Durable, etc..).

Cette démarche d'excellence se déclinera selon un quadruple volet :

- Accessibilité à tous publics, dans la limite d'une capacité d'accueil qu'il est indispensable de prédéfinir au regard des caractéristiques environnementales de chacun des sites (tant sur le point de vue architectural, naturaliste et paysager que de celui de la prévention des risques naturels),
  - Qualité de l'accueil sur site, en s'attachant en particulier à intégrer au maximum des parkings, les cheminements et les points d'accueil du public dans le site (y compris pour les activités commerciales qui s'y greffent),
  - Développement et adaptation des médiations culturelles et des animations proposées, aux exigences des principales clientèles touristiques y compris locales,
  - Mutualisation des actions de promotion et de mise en marché, à des échelles de territoires ou de filières d'activités pertinentes.
- **Prolongement sur l'ensemble du linéaire de la Loire des aménagements de voies vertes « Loire à vélo »**, et des itinérances douces liées aux vallées du bassin (comme par exemple « l'Allier à vélo », en Région Auvergne) notamment pour ce qui concerne l'aménagement, l'information (nouvelles technologies), voire la médiation du patrimoine, l'accompagnement des acteurs, l'organisation des services liés aux usagers, et la promotion des produits durables. Chacun des nouveaux tronçons devra être étudié tant pour son itinéraire que pour ses caractéristiques techniques en veillant à son insertion dans le site concerné.
- **Les activités de loisirs liées à l'eau** seront étudiées en priorité dans deux directions :
    - La qualification et la valorisation de l'offre existante, tant en direction des activités de type sportives (canoë kayak par exemple), que de la valorisation du tourisme halieutique et de la pêche professionnelle. Dans ces domaines, la concertation entre d'une part les fédérations et associations locales mais également

avec les structures gestionnaires des milieux naturels, du patrimoine bâti, des paysages et des risques naturels sera indispensable.

- La préservation et la valorisation touristique de la navigation de plaisance et en particulier de la batellerie ligérienne, en s'appuyant sur les cales et quais existants dans les villes et bourgs.
- **La préservation et la valorisation des paysages**, éléments constitutifs du patrimoine ligérien et vecteurs de l'attractivité du territoire, seront encouragées, notamment par l'amélioration de la connaissance (observatoire), la mise en place d'outils d'information et de gestion (ex : charte paysagère) et le développement de l'ingénierie de projets, venant en appui d'actions concertées de restauration paysagère (notamment la résolution de points noirs, et la requalification des berges et des axes de découvertes). La sélection des opérations s'opérera dans le cadre d'appels à projet territorialisé, privilégiant une approche intercommunale.
- Le soutien particulier aux **opérations de sensibilisation et d'information auprès du grand public, des publics scolaires et parascolaires, sera conforté**, véhiculant le message d'appartenance ligérienne, et sous réserve que ces opérations s'inscrivent dans des logiques inter territoires, innovantes ou « reproductibles ».

La plateforme recherchera prioritairement:

- **Une répartition territoriale équilibrée des projets** retenus au titre des sites remarquables à valoriser.
- **La continuité de l'aménagement du linéaire de la Loire à vélo**, en s'attachant à résorber les chaînons manquants entre Nantes et Nevers, à soutenir les projets d'aménagements connus sur les autres secteurs du bassin, et enfin à initier des études opérationnelles sur les tronçons n'ayant pas de projet identifié.
- **Le développement de l'emploi pérenne** lié à l'attractivité du territoire fluvial du bassin de la Loire et de ses sites remarquables, **et l'augmentation de la consommation marchande**, dans le respect du patrimoine ligérien sous toutes ses acceptions.
- **La concentration des actions culturelles** sur trois types d'actions prioritaires :
  - **Le soutien aux événementiels** itinérants présentés sur les sites du fleuve et de ses principaux affluents, soutenues par les collectivités riveraines, et intégrant des volets culturels et des animations grand public.
  - **Les productions culturelles** itinérantes liées aux thématiques de la Loire, et en particulier sur l'eau et le risque d'inondation.
  - **Le développement des « Classes Loire »**, proposant une initiation des scolaires aux diverses approches du milieu ligérien (environnement, histoire, littérature, beaux arts).

## 2.2 Les résultats attendus

Les résultats attendus devront être audités selon des indicateurs de développement durable (économiques, environnementaux et sociaux) à harmoniser à l'échelle du bassin, en coordination avec les structures en charge de l'observation économique.

Seront principalement prises en compte, les données pérennes et pertinentes suivantes:

- Nombre **d'emplois touristiques et culturels** (équivalents temps plein)
- **Nombre d'entrées ou de passages** annuels sur les sites comptabilisant les flux.
- Chiffre consolidé de la **consommation marchande annuelle** sur les territoires soumis à l'analyse
- Indicateurs environnementaux et sociaux....

## 3. Modalités de mise en œuvre

### 3.1 Définition des actions éligibles

Les actions sont éligibles si elles répondent aux priorités et aux objectifs de la plate forme présentés ci-dessus, en fonction des critères établis.

La plate-forme « valorisation du patrimoine et développement durable » sera en première intention mise en œuvre sur la base des actions engagées ou en cours d'engagement, sous réserve qu'elles s'inscrivent strictement dans le cadre des priorités et des objectifs du nouveau programme présenté ci-dessus, ainsi qu'à partir des opérations proposées par les porteurs de projets ayant développé une expérience reconnue sur les thèmes priorités.

Dans le cadre d'éventuels appels à projets, la plateforme soutiendra les projets conformes à ces priorités et objectifs.

Les maîtres d'ouvrages sélectionnés auront une compétence reconnue pour mener les actions éligibles à cette plate-forme.

Ce seront notamment :

- Les collectivités territoriales,
- La Mission Patrimoine Mondial Val de Loire,
- Les organismes institutionnels de tourisme,
- Les fédérations sportives et/ou de loisirs, et leurs structures associatives locales agréées,
- Les Etablissements Publics, dont l'Etablissement Public Loire.
- Les entreprises privées agissant dans les domaines du tourisme et de la culture,
- Tout autre maître d'ouvrage dont la compétence particulière sera reconnue par la plateforme.

## **3.2 Partenariat**

### 3.2.1 Partenariat technique

Chaque projet proposé devra disposer des ressources humaines et des compétences requises suffisantes, pour être engagé et mené à son terme.

### 3.2.2 Moyens humains

Le projet proposé devra disposer des ressources humaines et des compétences requises suffisantes, pour être engagé et mené à son terme.

### 3.2.3 Partenariat financier

Les maîtres d'ouvrages devront participer au financement du projet qu'ils proposent.

La plate-forme assurera le cas échéant la concertation et la négociation nécessaires pour rassembler les partenaires financiers, selon l'échelle territoriale appropriée, afin d'asseoir les plans de financement et sécuriser la mise en œuvre des projets éligibles.

## **3.3 Critères d'éligibilité**

Pour la plate-forme, compte tenu des objectifs et des principes affichés, la qualification et la professionnalisation des maîtres d'ouvrage sera un facteur déterminant, tout comme leur solidité financière. Les moyens humains accordés au projet, et les plans de formation éventuellement associés, le seront également.

Les critères d'éligibilité de chaque projet peuvent être listés comme suit :

- Être porté par un maître d'ouvrage reconnu ;
- Être accepté et partagé dans ses objectifs spécifiques ;
- Être lisible et évaluable par la définition d'objectifs opérationnels précis ;
- Démontrer sa faisabilité en affichant les facteurs de réussite et de pérennité de ses effets ;
- Conforter les acquis et actions antérieurs, et les valoriser, en appliquant notamment des référentiels et démarches qualité reconnus dans les domaines couverts par le projet ;
- Présenter une démarche innovante, exemplaire et reproductible voire généralisable, y compris au delà du bassin de la Loire et du territoire national ;
- La réponse aux objectifs et la satisfaction des critères pour les actions éligibles à cette plate-forme, ainsi que la prise en compte des indicateurs, des moyens humains et du partenariat technique, intégreront nécessairement des critères de globalité et de cohérence avec les autres plates-formes et les politiques publiques concernées.

## **3.4 Processus de pilotage**

### 3.4.1 Dispositif d'évaluation

Le pilote de la plate-forme « Valorisation du patrimoine et Développement Durable », avec ses partenaires associés, intégrera les moyens nécessaires à l'évaluation des projets.

### 3.4.2 Dispositif de communication

La plate-forme « Valorisation du patrimoine et développement durable » engagera une communication spécifique et une coordination des communications des actions inscrites.

Pour cela, ses partenaires associés, et en particulier les Comités Régionaux du Tourisme seront mandatés pour définir et mettre en œuvre un programme de communication coordonné à l'échelle du bassin, en cohérence avec la communication générale du Plan Loire Grandeur Nature.

### 3.4.3 Mode d'association des autres plates formes

La plate-forme « Valorisation du patrimoine et développement durable » participera à la Conférence Générale du Plan Loire Grandeur Nature et au Comité Opérationnel Interrégional, mis en place pour piloter et orienter les actions du Plan Loire Grandeur Nature.

## 4. Cadrage financier

### 4.1 Estimation financière globale

L'enveloppe globale de la plate-forme « Valorisation du patrimoine et développement durable » peut être évaluée à environ 61 M € , compte tenu de la participation prévue de :

- l'Etat pour 16 M€
- des Régions pour 37,6 M€
- l'EP Loire pour 3,7 M€
- du programme opérationnel interrégional (FEDER) pour 4 M€

### 4.2 Financements prévisionnels

Les financements prévisionnels seront établis en fonction des budgets que chaque partenaire de bassin aura réservé, notamment les collectivités territoriales, sur la base du programme d'actions retenu.

## 5. Types d'actions éligibles sur le bassin de la Loire

Les mesures ou actions-types éligibles à la plate-forme « Valorisation du patrimoine et développement durable » sont présentées ci-après selon les mêmes rubriques que les objectifs. Les actions devront de plus répondre aux critères transversaux d'éligibilité.

- Constitution de bases de données documentaires visant à améliorer la connaissances des sites et des paysages du bassin.

**Axe 5 - Le soutien particulier aux opérations de sensibilisation et d'information auprès du grand public, des publics scolaires et parascolaires :**

Les opérations soutenues à ce titre doivent présenter à minima un caractère régional.

- Organisation de manifestations à caractère culturel, festif ou environnemental, dans la mesure du possible itinérantes ou se déroulant sur plusieurs sites, et mettant en valeur les éléments du patrimoine culturel et historique du fleuve. (hors événements à caractère sportif qui sont exclus).
- Réalisation de programmes d'éducation et de sensibilisation globale à l'environnement, notamment à l'attention des scolaires, de type « classes de Loire » (hors programmes d'information et de sensibilisation à caractère technique qui relèvent des autres plates-formes).
- Aide à la création ou au développement de centres d'interprétation assurant la promotion de l'espace ligérien et ayant une vocation touristique.
- Soutien aux structures d'animation et de découverte de l'espace ligérien assurant une fonction de vitrine reconnue (type Maison de Loire ou équivalent) et intégrant une dimension tourisme de nature.